

CMMA Assurance Vos places pour la 73e Foire de Châlons 2019

Règlement

À l'occasion de la 73e édition de la Foire de Châlons, CMMA Assurance organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 14 juillet jusqu'au 25 août 2019. Par tirage au sort 10 entrées pour 2 personnes à la Foire de Châlons-en-Champagne sont à gagner.

Chaque participant doit compléter les champs informatiques : nom, prénom, e-mail, ville, code postal et téléphone pour s'inscrire au tirage au sort et accepte d'être recontacté par CMMA Assurance pour quelque motif que ce soit. CMMA Assurance s'engage formellement à ne pas divulguer, prêter ou vendre les données personnelles.

Après désignation, sous le contrôle du siège social de CMMA Assurance, seuls les gagnants seront avertis par téléphone.

La remise des lots sera organisée à l'agence CMMA Assurance la plus proche du domicile des gagnants. Aucun lot ne sera envoyé par courrier.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés », les candidats disposent d'un droit d'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu, dont seul CMMA Assurance serait destinataire.

Participation ouverte à tous (majeurs et mineurs accompagnés), à l'exception des collaborateurs de CMMA Assurance et des membres de leur famille. En aucun cas, la dotation ne donnera lieu à un échange contre des espèces ou contre tout autre lot. Cependant, la société organisatrice se réserve la possibilité de remplacer la dotation annoncée par un lot équivalent si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent. Tout lot non retiré dans un délai d'un mois sera réattribué.